Image not found or type unknown

Conditions d'accession à la propriété

Par **Mchris**, le **04/07/2014** à **03:04**

Bsr,

Je m'interroge. [smile7]
Ma mère a construit il y a 30 ans sa maison sur une parcelle de terrain qui lui a été cédé par sa propre mère. Cette parcelle est identifiée à son nom au cadastre , elle paie taxe foncière et taxe d'habitation mais ne détient pas de titre de propriété.
De ce fait, est elle propriétaire ?

Par **janus2fr**, le **04/07/2014** à **08:08**

Bonjour,
Quand vous dites "sur une parcelle de terrain qui lui a été cédé par sa propre mère", comment s'est faite cette cession ?

Par **Mchris**, le **04/07/2014** à **12:24**

Bjr,
Je ne sais pas si j'emploie les bons termes :
Le terrain familiale sr lequel la maison est construite est en indivision. Ma gd mère de son vivant aurait donc procédé à une séparation en présence d'un géomètre. Àa l'issue de cette intervention, ma mère a obtenu son plan cadastral.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés